



**Ecole à journée continue**

**Concept 2023-2024**



L'EJC assume une mission pédagogique importante qui complète celle des parents et de l'école. Le présent dossier a pour but d'offrir aux parents les renseignements utiles concernant le fonctionnement de l'Ecole à Journée Continue (EJC).

L'EJC est une structure d'accueil parascolaire destinée aux enfants en âge de scolarité obligatoire en dehors des heures de prise en charge scolaire. L'EJC de Corgémont se situe à la Rue des Collèges 7 à proximité des écoles enfantine, primaire et secondaire.

### 1. *Locaux*

L'EJC se situe à la rue des Collèges 7 à Corgémont, à proximité des écoles primaire et secondaire. Nous bénéficions de deux étages.

Les repas sont pris au premier étage. Les enfants sont placés à table à l'avance par l'adulte. Le matériel mis à disposition est adapté à l'âge de l'enfant.

Au deuxième étage, se trouve l'espace de vie avec différents espaces de jeux.

Un espace est réservé pour les plus grands de l'ESBV.

### 2. *Admissions et inscriptions*

Une étude est établie auprès des élèves en mars par des formulaires d'inscriptions provisoires pour connaître les besoins des parents. L'ouverture des modules se décide au Conseil municipal sur la base de cette étude.

L'inscription à l'EJC est effectuée en ligne via la plateforme KIBON, accessible à l'adresse [www.kibon.ch](http://www.kibon.ch), dans la rubrique « Ecole à Journée Continue ».

Pour les nouvelles inscriptions des 1H et 2H, le personnel éducatif organise une après-midi porte ouverte courant avril.

### 3. Horaires

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
<b>Matin 07h00 – 08h00</b>	OUVERT	OUVERT	OUVERT	OUVERT	OUVERT
<b>Midi 1 11h45-12h30</b>	OUVERT	OUVERT	OUVERT	OUVERT	OUVERT
<b>Midi 2 12h30-13h15</b>	OUVERT	OUVERT	OUVERT	OUVERT	OUVERT
<b>Après-midi 13h15 – 15h15</b>	OUVERT	OUVERT	OUVERT	OUVERT	OUVERT
<b>Goûter 15h15 – 16h00</b>	OUVERT	OUVERT	OUVERT	OUVERT	OUVERT
<b>Devoirs surveillés 16h00 – 17h00</b>	OUVERT	OUVERT	OUVERT	OUVERT	OUVERT
<b>Fin d'après-midi 17h00 – 18h00</b>	OUVERT	OUVERT	FERME	OUVERT	FERME

#### 4. Les autorités compétentes

##### Commune

Monsieur Erwin Dornbierer, responsable du dicastère des écoles au Conseil municipal  
Monsieur Fabian Burgunder, secrétaire municipal

##### Commission Scolaire

Madame Bovy Valérie, présidente de la Commission d'école primaire  
Madame Andrea Klopfenstein, secrétaire de la Commission d'école primaire

##### EJC

Madame Jessica Rauber, directrice de l'EJC Corgémont  
Madame Gyger Valentine, responsable de la facturation

#### 5. Le personnel

L'équipe éducative de l'EJC se compose du personnel suivant :

- Personnel avec formation dans le domaine socio-pédagogique : Mesdames Jessica Rauber, Valentine Gyger, Stéphanie Pétraglia et Aurélie de Graaf.
- Personnel sans formation dans le domaine socio-pédagogique : Madame Françoise Rota.

Notre structure est considérée comme une EJC à exigences élevées avec plus de la moitié des heures d'encadrement effectuées par du personnel qualifié.

#### 6. Fréquentation, absences et maladies

- La fréquentation de l'EJC est obligatoire pour les enfants inscrits.
- Toute absence doit obligatoirement être signalée à l'EJC au plus tard à 8h30 pour le module de midi.
- Les parents ne peuvent en aucun cas solliciter les enseignants pour transmettre une information à l'EJC. De la même façon, l'EJC ne transmettra aucune information en relation avec l'absence d'un enfant inscrit aux enseignants.
- Les absences sont facturées. Si la durée dépasse 3 jours, l'administration municipale peut, sur demande et pour de justes motifs (certificat médical), réduire dans une mesure appropriée le montant de la contribution.
- En cas de sorties scolaires (camps de ski, courses d'écoles, excursions...), les frais d'encadrements et de repas sont déduits.
- Pour accueillir les parents dans de bonnes conditions, ceux-ci doivent venir chercher leur enfant **10 minutes avant la fermeture de la structure**.
- Si un enfant n'a pas rejoint l'EJC au plus tard 15 minutes après l'école, le personnel de l'EJC a l'obligation d'avertir le ou les parent(s).
- En cas de traitement médical de l'enfant, les parents doivent fournir une autorisation écrite pour la prise en charge du traitement. Les enfants malades ne sont pas admis à l'EJC. Si



l'enfant tombe malade à l'EJC, les parents sont prévenus et doivent venir le chercher au plus vite.

- En cas d'urgence médicale, le personnel de l'EJC appelle les parents dans un premier temps et les urgences ensuite. En cas d'urgence absolue, les urgences seront appelées directement.

## 7. Déplacement

- Le matin, les déplacements des enfants du lieu de domicile à l'EJC sont placés sous l'entière responsabilité des parents. L'EJC décline toute responsabilité en cas d'accidents ou d'incidents qui surviendraient sur ces trajets.
- Pour les trajets entre l'école et l'EJC, seuls les enfants de 1-2H sont accompagnés par un adulte. Dès la 3H, les enfants se déplacent seuls et sont sous la responsabilité des parents.
- Les parents qui n'autorisent pas leur enfant à quitter seul l'EJC s'engagent à venir rechercher leur enfant à l'heure convenue. Les parents précisent par écrit le nom des personnes qui sont autorisées à venir chercher leur enfant.

## 8. Responsabilité

- L'EJC est responsable des enfants quand ils se trouvent dans les locaux de l'EJC et pendant les activités extérieures. Dès la 3H, sur le chemin de l'école, les enfants ne sont plus sous la responsabilité de l'EJC.  
Si l'enfant quitte l'EJC avant 13h15 pour des raisons scolaires (bibliothèque, piscine ou devoirs à l'école) une autorisation doit être signée par les parents.
- La direction de l'EJC se donne le droit de décider si un enfant a besoin d'un encadrement particulier et pour quelle durée.

## 9. Repas

Le petit déjeuner fait partie intégrante du 1<sup>er</sup> module de la journée. Il est servi au plus tard jusqu'à 07h30.

Après l'école, les enfants inscrits prennent un goûter. Nous essayons de proposer des goûters variés, équilibrés et faits maison

### Petit-déjeuner

L'EJC sert un petit déjeuner entre 07h15 et 07h45 avec boisson chaude ou froide, jus d'orange, pain frais, beurre, miel, confiture, nutella (parfois) ou céréales.

### Dîner

Le repas de midi, préparé et livré par la Coccinelle Verte est servi aux enfants vers 12h15. Il est composé d'une entrée, d'un plat chaud et d'un dessert. Les enfants doivent goûter de tout, mais ont droit à un "aliment joker" ; ils ont l'autorisation de ne pas goûter cet aliment. Le dessert est facultatif en fonction du désir de l'enfant. Les menus de la semaine sont affichés dans le



lieu de vie. Les spécificités alimentaires et régimes spéciaux sont donnés par les parents dans le questionnaire en début d'année scolaire.

### **Goûter**

L'EJC sert un goûter après l'école vers 15h30. Il est toujours composé d'un fruit avec un complément.

## **10. Règles de vie**

Les enfants doivent respecter les règles de vie de l'EJC. En début d'année, tous les enfants sont informés de ces règles par une lecture commune.

## **11. Valeurs**

Les enfants sont accompagnés par du personnel éducatif qui leur transmette des valeurs essentielles à la vie en communauté. Le mélange des âges favorise la solidarité et l'entraide dans les tâches quotidiennes.

Nous accordons beaucoup d'importance au respect entre l'adulte et l'enfant. Nous ne tolérons aucune violence physique et verbale au sein de notre établissement. L'équipe éducative adopte un comportement bienveillant et positif envers les enfants.

Afin de répondre aux besoins de chaque enfant, nous pratiquons l'observation. Des échanges entre collaborateurs sont faits régulièrement. Nos observations sont transmises aux parents et à l'école dans le but de soutenir l'enfant dans son parcours scolaire et dans son développement. Une collaboration étroite est établie avec les parents et nous les informons de manière complète et transparente. Nous sommes à leur disposition en cas de questions.

Nous accordons beaucoup d'importance à fêter les anniversaires des enfants en leur préparant une petite fête.

## **12. Hygiène**

Les enfants doivent se laver les mains avant et après chaque repas.

## **13. Brossage des dents**

Le dentifrice et les brosses à dents sont fournis par l'EJC

Les enfants se brossent les dents après le petit-déjeuner et le repas de midi.

## **14. Communication écoles/EJC**

La direction de l'école et l'EJC communiquent entre elles. L'EJC est au courant de tous les événements scolaires (camp, Futur en genre, sorties exceptionnelles, semaine hors-cadre...). En cas de changements d'horaires jusqu'à 9h00 le matin et les congés des après-midis, l'EJC assure la garde des enfants. Cependant, l'EJC n'assure par les permanences des congés exceptionnels, les matins complets.

### 15. Devoirs

Les devoirs surveillés font partie intégrante du mandat qui nous est confié par le canton. Par conséquent, dès la 3H, les enfants ont la possibilité de participer aux devoirs surveillés. Les parents restent responsables des devoirs de leur enfant en vérifiant chaque jour le carnet de devoirs.

- Le temps offert aux devoirs se termine à 17h00. Le temps nécessaire varie selon la classe des élèves et leur niveau. Cette offre n'est pas synonyme d'appui scolaire.
- Le personnel de l'EJC doit offrir aux enfants un moment de surveillance afin qu'ils puissent accomplir leurs tâches scolaires. Il veille à maintenir un climat favorable à l'étude et aide si possible l'élève en difficultés à comprendre les consignes des exercices. Il n'est pas tenu de corriger les devoirs. Les devoirs oraux seront répétés par l'élève et contrôlés par l'EJC dans la mesure du possible.
- Le personnel de l'EJC n'est en aucun cas responsable de la réalisation des devoirs. Cette responsabilité incombe aux parents qui devront vérifier que les devoirs ont été faits correctement.

### 16. Activités

Après l'école, à midi et à 15h00, les enfants se retrouvent au regroupement pour un moment de partage.

Avant le repas, les enfants s'inscrivent aux différents coins jeux proposés.

Par tous les temps, nous sortons à l'extérieur : jardin, promenades... Nous favorisons la créativité des enfants à travers des ateliers bricolage. Différentes activités dirigées en lien avec des thématiques sont proposées.

Nous stimulons l'esprit ludique des enfants par des jeux de société. Nous bénéficions d'un abonnement à la ludothèque de Tavannes.

Nous pratiquons également des ateliers culinaires. Enfin, nous organisons occasionnellement des sorties (visite de la Camille Bloch, bob, grillade en forêt...).

### 17. Habillement

- Nous allons à l'extérieur dès que possible et par tous les temps. De ce fait, l'enfant sera vêtu selon les conditions météorologiques avec des vêtements appropriés. Pour les 1H et 2H, les parents sont priés d'amener des habits de rechange.
- Dans les locaux de l'EJC, l'enfant portera des pantoufles.

### 18. Objets personnels

L'EJC décline toute responsabilité en cas de perte ou d'altération d'objets personnels (jeux, bijoux, vêtements, téléphone mobile, montre) que les enfants auraient choisi d'emporter avec eux. Les téléphones mobiles et autres doivent être éteints et rester dans le sac de l'enfant.

### 19. Engin à roulettes

Les moyens de déplacement roulants tels que trottinettes, rollers, planche à roulettes, baskets à roulettes, etc. sont interdits à l'EJC. Seul le vélo est autorisé dès la 8H. Le port du casque est obligatoire.

### 20. Assurances

Tous les enfants inscrits à l'EJC devront être couverts personnellement par une assurance maladie et accident.

### 21. Tarifs

- Le barème des tarifs de l'EJC est fixé par module en fonction de la durée du module (matin, midi 1, midi 2, après-midi, devoirs surveillés, goûter et/ou fin d'après-midi), avant le début de l'année. L'EJC est subventionnée principalement par la commune et le canton.
- Sauf circonstances exceptionnelles (ex. : augmentation du prix des repas, dépense exceptionnelle et urgente), les tarifs demeurent valables pour toute la durée de l'année scolaire.
- Le tarif facturé aux parents est déterminé par le canton selon le lien [www.kibon.ch](http://www.kibon.ch) et est basé sur le revenu imposable et par le nombre de modules durant lesquels l'enfant est placé à l'EJC.
- Aucune réduction n'est octroyée en cas de fréquentation partielle d'une tranche horaire.
- Les émoluments perçus pour les repas sont les suivants :
  - Petit déjeuner : CHF 2.00
  - Repas de midi : CHF 9.00
  - Goûter : CHF 1.00

### 22. Conditions de paiement et de facturation

- L'inscription est valable pour toute une année scolaire. Des modifications sont possibles sur la justification de justes motifs. Les parents s'engagent à payer les prestations fournies par l'EJC.
- La facturation se fait par mois, en fonction des modules et des repas pris. Les montants varient en fonction des vacances scolaires et des jours fériés.
- L'absence d'un enfant ne donne pas droit au remboursement de la prestation d'EJC, sauf dans les cas prévus au paragraphe 3 lettre d) du présent règlement.
- Les repas non excusés seront facturés.



### 23. Inscription

Les parents doivent remettre le questionnaire à l'EJC avant la rentrée scolaire.

- L'inscription est prévue pour une année scolaire complète. Dans des cas particuliers, des changements peuvent être acceptés pour la fin d'un semestre, moyennant un préavis d'un mois adressé à l'administration communale.

### 24. Confidentialité

Le personnel de l'EJC ainsi que la commission d'école primaire sont astreints à un devoir de confidentialité. Ils s'abstiendront de discuter des questions relatives à un enfant en dehors du cercle restreint de la famille de l'enfant, du personnel de l'EJC ou de la commission d'école primaire.

Avec l'accord des parents, des photos peuvent être prises à l'EJC. Celles-ci seront toujours utilisées à des fins pédagogiques. Toute diffusion externe à l'EJC est formellement interdite.

### 25. Adresses et téléphones utiles

<b>Direction:</b>	Madame Jessica Rauber <a href="mailto:eic@corgemont.ch">eic@corgemont.ch</a> 079 472 66 80
<b>Suppléance de direction et facturation:</b>	Madame Valentine Gyger <a href="mailto:facturation.eic@gmail.com">facturation.eic@gmail.com</a>
<b>Administration municipale :</b>	Secrétariat Grand'Rue 17 2606 Corgémont 032 488 10 30

Le présent dossier d'informations aux parents est validé par les parents ou le représentant légal lors de la signature de l'inscription.

Corgémont, mai 2023